



découvrir

s'émerveiller

observer

www.mercantour-parcnational.fr

Infos Sentiers

Suite à la tempête Alex du 02 octobre 2020, le Parc national du Mercantour s'est fortement mobilisé avec ses partenaires pour remettre en état ses sentiers de randonnée. Il reste cependant des travaux à réaliser et des chantiers sont en cours. Renseignez-vous avant de partir sur l'état des sentiers et leur accessibilité : <https://bit.ly/InfosSentiersPNM>

Vous pouvez aussi aider et participer : <http://mecenat.mercantour-parcnational.fr>

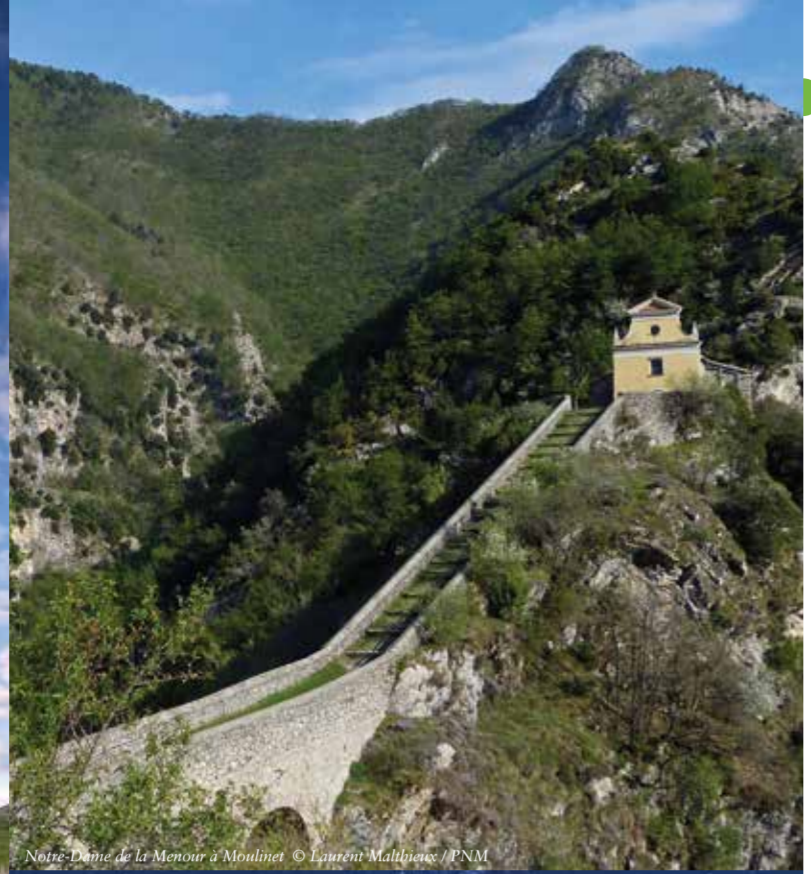
Nous contacter

Siège du Parc national du Mercantour
23 rue d'Italie - 06000 Nice - 04 93 16 78 88
contact@mercantour-parcnational.fr

- Services territoriaux

Roya-Bévéra 06430 Tende 04 93 04 67 00	Haut-Var / Cians 06470 Entraunes 04 93 05 59 43
Vésubie 06450 Saint-Martin-Vésubie 04 93 03 23 15	Haut-Verdon 04260 Allos 04 92 83 04 18
Tinée 06660 Saint-Etienne-de-Tinée 04 93 02 42 27	Ubaye 04400 Barcelonnette 04 92 81 21 31

www.mercantour-parcnational.fr



Notre-Dame de Le Monour à Moulis © Laurent Mallié / PNM



La Voie lactée et la tour des Signes © atarpudfoto.com

Un territoire exceptionnel

Situé au carrefour d'influences climatiques, géologiques et altitudinales multiples, le Parc national du Mercantour abrite des richesses d'une exceptionnelle diversité. La variété de ses paysages et de ses milieux naturels en fait un écrin d'une nature préservée. Le Mercantour a trouvé un juste équilibre entre naturalité et occupation humaine avec la création du Parc national en 1979. Il est organisé autour d'une zone coeur, protégée et réglementée, et d'une aire d'adhésion, dans un souci constant de recherche d'harmonie entre protection, connaissance et développement durable.

Un label unique

Le label "Réserve Internationale de Ciel Etoilé" (RICE) a été décerné en décembre 2019 au territoire "Alpes Azur Mercantour" par l'International Dark Sky Association, basée aux Etats-Unis. Il récompense une qualité de ciel nocturne exceptionnelle et engage les territoires à mener des actions de réduction de la pollution lumineuse et de préservation de leur ciel nocturne. En obtenant ce label d'exception, le territoire devient reconnu à l'international, tant par la qualité de son patrimoine naturel que par l'ambition de ses collectivités en faveur d'un ciel nocturne de qualité. Des actions sont menées sur le territoire toute l'année dont des animations gratuites en saison estivale autour du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne. On vous y attend !

Une nature foisonnante

Grands et petits mammifères, oiseaux, reptiles et insectes, la faune du Mercantour est très variée. Elle est composée de plusieurs milliers d'espèces, certaines héritées des dernières glaciations. Une diversité que les promeneurs les plus discrets pourront observer. Le Mercantour, c'est aussi une richesse végétale hors du commun : plus de 2 000 espèces, soit près de la moitié de celles connues en France. De nombreuses espèces sont spécifiques à la région Sud des Alpes et 6 d'entre elles sont présentes uniquement dans le massif transfrontalier de l'Argentera-Mercantour.



Chamois à cornes multiples © Anthony Turpaud / PNM. Bouquetin des Alpes mâle © Mathieu Aubert / PNM



Fruit plumuleux d'une renonculacée. © Sophie Roux / PNM

Acuré des cythes (Glaucopsyche alexis) © Marie Camut / PNM

Une terre d'écotourisme

Née en 2015, commune aux 11 parcs nationaux français, la marque Esprit Parc National valorise des activités, des séjours, des hébergements, des restaurants et des productions et savoir-faire agricoles et artisanaux. Elle est représentée par des prestataires résolument engagés en faveur de l'écotourisme et désireux d'offrir des services et produits en adéquation avec l'univers et les valeurs de respect, d'éthique et de qualité d'un parc national. www.espritparcnational.com

Tous les partenaires du réseau Mercantour écotourisme sont engagés depuis 10 ans aux côtés du Parc national du Mercantour pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable. www.mercantourecotourisme.eu

En savoir plus...

- Site officiel du Parc national du Mercantour www.mercantour-parcnational.fr
- Site officiel du parc européen Alpi Maritime Mercantour (Parc national et Parco Alpi Maritime) www.marittimemercantour.eu
- Sélectionnez votre randonnée en quelques clics sur rando.marittimemercantour.eu
- Téléchargez l'application "Rando Maritime Mercantour" pour Android et Apple
- Le Parc national sur internet et les réseaux sociaux :

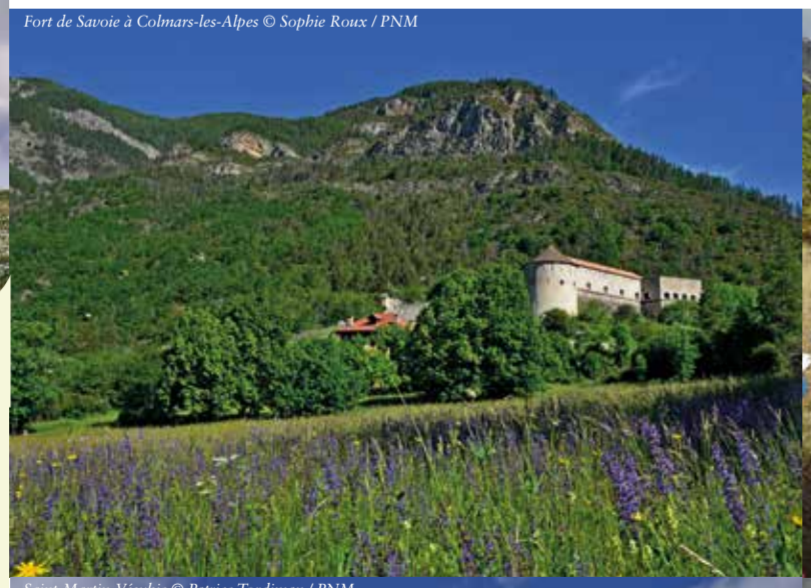


Un bien commun à préserver

Un parc national est un bien commun à tous qui contribue à la connaissance et à la protection de la biodiversité. Il a aussi pour missions de sensibiliser à la nécessité du respect de l'environnement et de partager l'exception de son patrimoine naturel et culturel. Il existe sur le territoire des sites archéologiques emblématiques comme la vallée des Merveilles ou la Tournerie. La diversité et la richesse de ces patrimoines nous invitent à privilégier une découverte empreinte de respect.

Un patrimoine transalpin

Edifices religieux, vestiges militaires, noms de lieux, parlers locaux, traditions culinaires : tout ici nous parle d'une longue histoire commune avec l'Italie. Cultures en terrasses, traditions pastorales et villages perchés nous rappellent que nous sommes en montagne et que l'Homme a dû s'y adapter. Aujourd'hui, le visiteur découvre ces témoignages du passé qui font l'objet de nombreuses attentions pour que les générations à venir jouissent aussi de cet héritage.



Fort de Savoie à Colmars-les-Alpes © Sophie Roux / PNM



Saint-Martin-Vésubie © Patrice Tordjman / PNM



Animation en lecture du paysage dans le Bachelard © François Breton / PNM



Comptage et observation des gypètes en haute Ubaye © Florent Favier / PNM

Les Maisons du Parc

Bienvenue dans les parcs nationaux !
Le Parc est représenté sur son territoire par 5 Maisons du Parc. Celles de Valberg et Tende sont ouvertes toute l'année, celles de Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie et de Barcelonnette durant la période estivale et certaines vacances scolaires. Ces maisons du Parc remplissent plusieurs missions : accueillir le public, relayer des informations sur les actions du Parc et proposer des animations pédagogiques en lien avec la découverte du patrimoine naturel et culturel.



Exposition permanente à la Maison du Parc à Saint-Etienne-de-Tinée © H. Lagarde


Nos animateurs et animatrices se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Les Maisons du Parc proposent également à la vente divers produits pour les petits et les grands.



Découvrez notre boutique en ligne : boutique.mercantour.eu

La réglementation

Un Parc national est un espace libre et ouvert à tous. Afin d'en préserver ses richesses, le cœur du Parc est soumis à une réglementation.

 Cet hexagone vert, peint sur des rochers ou des arbres, indique les limites du cœur du Parc.






Extrait de la réglementation en cœur de Parc :

-  Le camping dans une tente, un camping-car, une caravane, une tente de toit ou tout autre abri est interdit.
-  Le bivouac est autorisé entre 19h et 9h, à plus d'une heure de marche à l'intérieur des limites du Parc ou du dernier accès automobile autorisé.
-  Les bruits et dérangements de nature à troubler le calme et la tranquillité des lieux sont interdits.
-  La chasse, le port ou la détention d'une arme utilisable pour la chasse et de ses munitions sont interdits.
-  Les chiens, même tenus en laisse ou portés sur soi, sont interdits. La réglementation prévoit certaines exceptions (surveillance des troupeaux, assistance de personnes en situation de handicap...).
-  Le dépôt, abandon ou jet de déchets, quel que soit le lieu, sont interdits. Les déchets « biodégradables » ne doivent pas non plus être abandonnés. Merci d'emporter vos débris.
-  Les feux sont interdits. L'utilisation de réchauds de randonnée est autorisée, à condition d'être éloignée de plus de 200 m des limites des bois et forêts.
-  Les prélèvements de minéraux, de fossiles, de végétaux ou d'animaux sont interdits. Certains végétaux à usage médicinal ou culinaire peuvent être cueillis sous conditions.
-  La circulation et le stationnement des véhicules motorisés (automobile, moto, cyclomoteur...) sont interdits en dehors de certaines voies prévues dans la réglementation.
-  En dehors des routes ouvertes à la circulation publique, la pratique du vélo n'est autorisée que sur certains itinéraires.
-  La pratique du vol-libre (parapente, deltaplane...) est réglementée. Autres loisirs aériens (y compris drone) interdits.

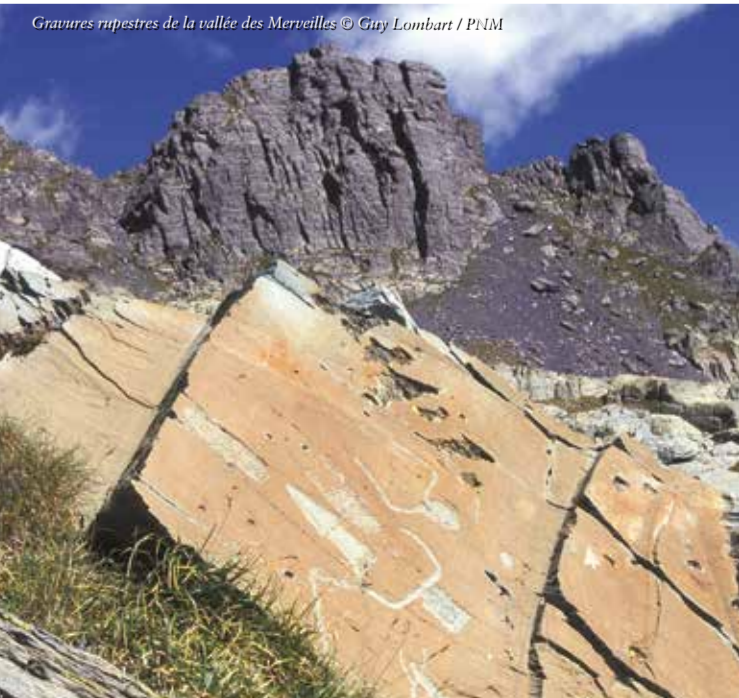
En cas de non respect de cette réglementation, vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros. Plus d'informations sur www.mercantour-parcnational.fr

Réglementation additionnelle spécifique aux vallées des Merveilles et de Fontanalba :

Afin d'éviter les dégradations et l'érosion prématurée de ce site classé Monument Historique, la réglementation du Parc est ici complétée par un arrêté spécifique :

-  Il est interdit de sortir des sentiers balisés, afin d'éviter d'abîmer la végétation, de dégrader et faciliter l'érosion des sols.
-  Il est interdit de marcher sur les gravures rupestres.
-  Il est interdit de toucher et de dégrader les gravures rupestres.
-  Il est interdit d'utiliser des cannes ou bâtons de marche ferrés.
-  Le bivouac est interdit sur toute la zone des gravures à l'exception des aires de bivouac aménagées à côté du refuge des Merveilles et du refuge de Fontanalba.

Nous vous invitons à découvrir ce site avec les concessionnaires du Parc : www.vallee-merveilles.com - www.4x4merveilles.com



Gravures rupestres de la vallée des Merveilles © Guy Lombard / PNM

Création : 18 août 1979

Situation : départements
des Alpes-Maritimes et des
Alpes-de-Haute-Provence

Superficie : 1801 km²

Cœur du Parc : 679 km²

Aire d'adhésion : 1122 km²

23 communes,
plus de 23 500 habitants
(source INSEE 2017)



Légende

Parc national du Mercantour

- Cœur du parc
- Aire d'adhésion à la Charte du Parc
- Aire optimale d'adhésion
- Aires protégées Alpi Marittime
- Limite de département (Fr) / province (It)
- Limite des secteurs du parc
- Frontière
- Commune du Parc
- Commune
- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Gare principale
- Maison du Parc
- Station de ski alpin / nordique
- Refuge du Parc
- Espace relais ou point info du Parc
- Refuge
- Office du tourisme



Infos Sentiers

Suite à la tempête Alex d'octobre 2020, de nombreux chantiers de restauration sont en cours sur les sentiers. Renseignez-vous avant de partir sur l'état des sentiers et leur accessibilité : <https://bit.ly/InfosSentiersPNM>

Vous pouvez aussi aider et participer : <http://mecenat.mercantour-parcnational.fr>

Maisons du Parc, points info et offices du tourisme

- | | |
|--|--|
| <p>Roya Bévère</p> <ul style="list-style-type: none"> Tende : 04 83 93 98 82 Col de Turini : Cabane de Tueis Breil-sur-Roya : 04 83 93 98 34 Sospel : 04 83 93 95 70 <p>Vésubie</p> <ul style="list-style-type: none"> Saint-Martin-Vésubie : 04 93 03 23 15 Saint-Martin-Vésubie : 04 93 03 21 28 Belvédère : 04 93 03 51 66 La Bollène-Vésubie : 04 93 03 60 54 La Colmiane - Valdeblorre : 04 93 23 25 90 <p>Timée</p> <ul style="list-style-type: none"> Saint-Etienne-de-Tinée : 04 93 02 42 27 Saint-Etienne-de-Tinée : 04 93 02 41 96 Roubion : 04 93 02 10 30 Saint-Sauveur-sur-Tinée : 04 93 05 47 58 | <p>Haut-Var et Cians</p> <ul style="list-style-type: none"> Valberg : 04 93 02 58 23 Entraunes : 04 93 05 51 40 Valberg : 04 93 23 24 25 Beuil : 04 93 02 32 58 Guillaumes : 04 93 05 57 76 <p>Haut-Verdon</p> <ul style="list-style-type: none"> Colmars-les-Alpes : 04 92 83 41 92 Chalet du Laus : 06 16 83 24 21 Allos : 04 92 83 02 81 Foux d'Allos : 04 92 83 80 70 <p>Ubaye</p> <ul style="list-style-type: none"> Barcelonnette : 04 92 61 57 37 Barcelonnette : 04 92 81 04 71 Larche : 04 92 84 33 58 Uvernet-Fours : 04 92 84 10 04 |
|--|--|

Refuges du Parc national

- Refuge de la Cantonnière, alt. 1 845 m**
- Ouvert toute l'année
- 04 93 05 51 36 - 07 82 14 70 00
 - <https://lacantonniere.wixsite.com/refugelacantonniere>
- Refuge de la Cayolle, alt. 2 266 m**
- Ouvert en juillet et août puis en septembre sur réservation uniquement
- 04 92 81 24 25
 - www.refugedelacayolle.fr

Sécurité routière

Attention, la majorité des cols routiers sont fermés en hiver et suite à la tempête Alex (octobre 2020), certains accès en Vésubie et en Roya sont toujours en travaux. Renseignez-vous avant de prendre la route : www.inforoutes06.fr / www.inforoute04.fr

Mobilité douce

Pour visiter le Parc, privilégiez les transports en commun : lignes régulières de bus ou trains des Pignes et des Merveilles, leurs gares principales sont signalées sur la carte. Des navettes saisonnières ou lignes de bus régulières vous permettent ensuite d'accéder au cœur des vallées.